

Comment on devient jockey

En jockey qui se respecte, Joë était né à Newmarket, son père était piqueur, sa mère était morte, quand je le connus, il courait pour un propriétaire qui faisait de l'élevage dans ces belles prairies qui avoisinent Windsor, à l'endroit où se tient la foire historique de Lincoln, près d'un petit village appelé Patney.

Né sur une boîte de foin, Joë avait eu une stalle pour berceau. A six ans, on le faisait coucher dans le box, sur la paille d'un pur sang — car c'est la coutume de donner à ces bêtes ombrageuses et frémissantes — un compagnon de sommeil qui les rassure dans leurs peurs nocturnes et d'une caresse chasse les mauvais rêves. — De véritables amitiés naissent de ce voisinage, et il n'y a pas d'exemple, je crois, qu'un cheval ait jamais mordu ou frappé du sabot son petit gardien.

Dans la journée, Joë, qui n'avait pas encore fait toutes ses dents de lait, était juché sur un bon vieux cheval passible sur lequel il faisait, sans étreinte, ses premiers tentés de galop. Puis à sept ans, sans transition, on le campe, déjà solide, sur la croupe mobile et capricieuse d'un étalon. Joë avait du courage et de la force ; en quelques années il acquit une science du cheval, une souplesse, une sûreté de coup d'œil, une légèreté de main tout à fait remarquables. C'était un excellent jockey, des jambes peu longues, une poitrine large et des bras vigoureux qui soutenaient le cheval, l'enlevaient bien en face de l'obstacle. Tout cela tenait dans un petit volume musculaire, encore trop considérable pourtant au gré de Joë, qui tenait de sa mère, une Irlandaise, une propension désolante à engraisser. Or, la règle est formelle : un garçon qui pèse plus de cent livres ne peut pas monter les poulains de deux ans.

C'est pourquoi, à l'approche des courses, Joë était obligé de se soumettre à l'entraînement. Son régime commençait environ trois semaines après Pâques et durait jusqu'à la fin d'octobre. En une dizaine de jours il avait perdu quatorze livres, il ne pesait plus que quatre-vingt-dix-huit, et, quand on lui disait de s'arrêter, il répondait en accouant la tête.

— Pas encore, John Dodie ne pesait que quatre-vingt-deux livres à vingt-cinq ans, et il était plus grand que moi.

Une fois, son poids descendit jusqu'à quatre-vingt-deux, mais l'amaigrissement ne put aller davantage. Pour arriver à ce résultat, il se condamnait à un régime fort extraordinaire. Son déjeuner se composait d'une tasse de thé et d'une tartine de pain et de beurre ; il dinait tard d'un peu de viande, d'une mince tranche de pudding. Il ne buvait que du vin coupé de deux tiers d'eau, et encore une tasse de thé avant de se mettre au lit.

Aussitôt après son repas, il se couvrait d'habits chauds et lourds. Il enfilait les uns par dessus les autres cinq ou six gilets, deux surtouts, trois pantalons, et, ainsi vêtu, parcourait à pied, en marchant vite, une distance de quatre à cinq milles, deux lieues au moins. Au bout de ce trajet il s'arrêta à l'entrée de Windsor, dans une taverne, et s'assoyait devant un grand feu. La chaleur de l'âtre augmentait la transpiration. Il rentrait très las, se couchait à neuf heures, se relevait à six.

J'ai vu courir Joë une fois. — La dernière fois qu'il ait paru sur la piste. C'était dans un steeple-chase qui se courait du côté de Sydenham, j'ai oublié le nom précis de l'endroit.

Joë devait monter une jument qui s'appelait New-Star et que l'on avait envoyée par le chemin de fer jusqu'à Sydenham la veille du rendez-vous. Le matin de la course, je demandai au jockey de m'emmenner quand il allait rendre visite à sa mère.

Nous entrâmes ensemble dans le box obscur, où je vis un alican clair qui grattait nerveusement le pavé du bout de son sabot à travers la paille écartée. C'était une jument plutôt petite que grande, un peu trop maigre avec une croupe qui fuyait et des jambes un peu cagneuses ; mais c'était une bête de race, et sous sa peau lisse et douce comme du satin, son sang généreux faisait saillir les mille mailles du réseau de veines. Au moment où nous entrâmes, New-Star tourna la tête

et hérispa longuement en gonflant ses naseaux ; ils battaient comme des ailes de chauve-souris ; ses yeux, à fleur de tête, injectés de sang, nous regardaient un peu troubles.

— Etiez-vous content d'elle ? demandai-je à Joë.

J'avais parlé à demi-voix, encore trop haut pourtant, car le bruit de mes paroles ébranla la poulaille, qui commença à secouer sa musculature.

— Elle est bien agitée, me dit Joë.

Il avait un pli sur son front. Sans doute, à cet instant, tous les défauts de son cheval lui apparaissaient violemment, et il en souffrait, comme un homme sûr de lui, qui attend le moment de produire en public la femme qu'il aime et dont il a volontairement oublié les imperfections, revêt malgré soi ses défauts avec une intensité douloureusement nette, et souffre exaspéré dans son cœur.

Quand nous sortîmes du box, le jockey était transformé ; on eût dit qu'il était devenu nerveux comme sa bête. Tout le monde disait pourtant qu'il avait du pluck, c'est-à-dire du sang-froid, de l'audace tranquille, et je ne savais que penser de ses réponses impatientes.

Il alla s'habiller. Quand il reparut au bout d'une demi-heure dans sa jaquette de satin mi-argente mi-bleu, New-Star, amenée par l'entraîneur, se promena devant l'écurie enveloppée d'une mousse, orange et bleu avec d'énormes oreillers. Il la fit découvrir et, au coup de cloche, monta en selle. Cinq chevaux devaient courir, Joë avait le n° 3.

L'entraîneur n'avait pas lâché la bride du cheval, qu'il voulait conduire jusque sur la piste. New-Star tremblait, et, montrant le blanc de son oeil, regardait son cavalier en arrière. Joë la fit sauter sur le cou d'un geste lent, je cherchai son regard ; il était tombé sur un regard ivresse, sans doute la grisérie de sentir le point de mire de tous les yeux et l'impatience inquiète du mouvement.

A ce moment, ses quatre concurrents passèrent devant lui emportés dans le galop d'essai. Il embrassa chacun d'eux d'un coup d'œil ardent, jugeant en une seconde de leurs performances et de leurs avantages.

Et, se penchant sur l'encolure de son cheval, il dit à l'entraîneur :

— Je ne redoute que la jument de Rogers.

— Ne vous occupez pas des autres, répondit-il, l'homme, ne songez qu'à vous. L'essentiel est de ne pas être inquiet, surtout devant l'obstacle, rappelez-vous qu'il ne faut ni renfoncer ni lancer le cheval, laissez-le faire. Pour ce qui est de mener la course, prouez la tête si vous pouvez, sinon, quand même vous seriez le dernier, ne vous désolez pas. Chifney n'a jamais en d'autre tactique.

Les chevaux s'élançèrent après trois faux départs. Tout de suite l'adversaire de Joë, le jockey Rogers, fut en tête. New-Star, agitée, trop nerveuse, occupa la seconde place ; mais dès le saut de la rivière, elle rognagna le terrain perdu, et Joë se trouva derrière Rogers, qui menait toujours. La grande barrière se trouva juste en face des tribunes. Nous regardâmes les chevaux arriver comme le vent, nous attendions. Le cheval bai et New-Star franchirent l'obstacle en deux sauts presque parallèles, et dans l'espace de deux cents mètres environ qui séparait cette barrière du mur, tout d'un coup New-Star passa devant son adversaire.

Dans cette place, elle franchit successivement une haie et une nouvelle barrière. Il ne lui restait, pour atteindre le but et gagner belle première, qu'à franchir un fossé d'environ deux mètres. Déjà, derrière elle, Rogers, furieux, roulait sa bête, et New-Star venait de s'enlever, quand, le fossé franchi, la petite jument culbuta, inexplicablement, dans l'herbe, en lançant son cavalier par-dessus sa tête.

On les crut fous tous les deux et un grand cri s'éleva des tribunes. Le propriétaire du cheval, l'entraîneur, deux commissaires des courses et moi-même nous courûmes vers la fatale banquette.

Joë s'était relevé ; il n'avait rien, pas même une foulure, et, assis sur la croupe de sa jument gémissante, il hurlait, la tête dans ses mains :

— Qu'ai-je fait, mon dieu ? New-Star ! New-Star !

La jument avait les reins brisés. L'entraîneur se pencha sur elle et, de ses mains qui tremblaient, il détacha la bride. Quand elle se sentit libre, elle se leva sur ses jambes de devant, mais elle ne put soulever sa croupe, qu'un poids énorme semblait

coller au sol, et, secouée d'un grand frisson, elle enfonça son muscu dans l'herbe.

Il fallut l'abattre.

Le lendemain Joë me conta comment le malheur lui était arrivé. Je répète fidèlement son récit, parce qu'il m'est demeuré dans la tête comme une très exacte analyse des émotions et des sensations d'un homme qui court.

Le départ avait surpris le cheval, et ce n'est guère qu'après la première banquette franchie que Joë s'était senti maître de sa jument. Ils étaient arrivés dans de bonnes conditions devant la barrière qui faisait face aux tribunes.

— A ce moment-là, me dit Joë, je sentais tous les yeux braqués sur moi, ils me braquaient par tout le corps, sans que j'eusse besoin de tourner la tête vers le public. Je regardais devant moi, je n'apercevais que la cololite de Rogers, la croupe de son cheval et ses bazoques blanches frappant en cadence le gazon. A ce moment où les planches de la barrière passaient comme un éclair sous le ventre de New-Star, j'ai entendu un bruit, éprouvé une secousse. Ma jument, exaspérée de voir le bai-brun devant elle, avait sauté trop vite et frappé la barrière de ses fers de derrière. Un moment, je crus qu'elle s'était blessée ; mais non, nous détaillons toujours du même train, je voyais toujours devant moi, à une distance de longueur, la cololite de Rogers, la croupe et les basanes blanches de son cheval. Alors, j'ai pensé à obliquer vers la corde. Ma jument a eu la même idée que moi : d'elle-même, elle a changé de pied et j'ai passé si près de Rogers que je lui ai froissé la cuisse. Nous étions devant, mais ils nous suivaient de près. J'entendais dans mon dos le galop et la respiration régulière du cheval de Rogers. N'importe, je menais la course ; il n'y avait plus à dire, un lot de 30 chevaux me suis est visible dans les magassins, (lattes et bouchons).

S'adresser chez Coulon-Cavérier, 8, rue du Moulin. 14969

— Je ne redoute que la jument de Rogers.

— Ne vous occupez pas des autres, répondit-il, l'homme, ne songez qu'à vous. L'essentiel est de ne pas être inquiet, surtout devant l'obstacle, rappelez-vous qu'il ne faut ni renfoncer ni lancer le cheval, laissez-le faire. Pour ce qui est de mener la course, prouez la tête si vous pouvez, sinon, quand même vous seriez le dernier, ne vous désolez pas. Chifney n'a jamais en d'autre tactique.

Les chevaux s'élançèrent après trois faux départs. Tout de suite l'adversaire de Joë, le jockey Rogers, fut en tête. New-Star, agitée, trop nerveuse, occupa la seconde place ; mais dès le saut de la rivière, elle rognagna le terrain perdu, et Joë se trouva derrière Rogers, qui menait toujours. La grande barrière se trouva juste en face des tribunes. Nous regardâmes les chevaux arriver comme le vent, nous attendions. Le cheval bai et New-Star franchirent l'obstacle en deux sauts presque parallèles, et dans l'espace de deux cents mètres environ qui séparait cette barrière du mur, tout d'un coup New-Star passa devant son adversaire.

Dans cette place, elle franchit successivement une haie et une nouvelle barrière. Il ne lui restait, pour atteindre le but et gagner belle première, qu'à franchir un fossé d'environ deux mètres. Déjà, derrière elle, Rogers, furieux, roulait sa bête, et New-Star venait de s'enlever, quand, le fossé franchi, la petite jument culbuta, inexplicablement, dans l'herbe, en lançant son cavalier par-dessus sa tête.

On les crut fous tous les deux et un grand cri s'éleva des tribunes. Le propriétaire du cheval, l'entraîneur, deux commissaires des courses et moi-même nous courûmes vers la fatale banquette.

Joë s'était relevé ; il n'avait rien, pas même une foulure, et, assis sur la croupe de sa jument gémissante, il hurlait, la tête dans ses mains :

— Qu'ai-je fait, mon dieu ? New-Star ! New-Star !

La jument avait les reins brisés. L'entraîneur se pencha sur elle et, de ses mains qui tremblaient, il détacha la bride. Quand elle se sentit libre, elle se leva sur ses jambes de devant, mais elle ne put soulever sa croupe, qu'un poids énorme semblait

coller au sol, et, secouée d'un grand frisson, elle enfonça son muscu dans l'herbe.

Il fallut l'abattre.

Le lendemain Joë me conta comment le malheur lui était arrivé. Je répète fidèlement son récit, parce qu'il m'est demeuré dans la tête comme une très exacte analyse des émotions et des sensations d'un homme qui court.

Le départ avait surpris le cheval, et ce n'est guère qu'après la première banquette franchie que Joë s'était senti maître de sa jument. Ils étaient arrivés dans de bonnes conditions devant la barrière qui faisait face aux tribunes.

— A ce moment-là, me dit Joë, je sentais tous les yeux braqués sur moi, ils me braquaient par tout le corps, sans que j'eusse besoin de tourner la tête vers le public. Je regardais devant moi, je n'apercevais que la cololite de Rogers, la croupe de son cheval et ses bazoques blanches frappant en cadence le gazon. A ce moment où les planches de la barrière passaient comme un éclair sous le ventre de New-Star, j'ai entendu un bruit, éprouvé une secousse. Ma jument, exaspérée de voir le bai-brun devant elle, avait sauté trop vite et frappé la barrière de ses fers de derrière. Un moment, je crus qu'elle s'était blessée ; mais non, nous détaillons toujours du même train, je voyais toujours devant moi, à une distance de longueur, la cololite de Rogers, la croupe et les basanes blanches de son cheval. Alors, j'ai pensé à obliquer vers la corde. Ma jument a eu la même idée que moi : d'elle-même, elle a changé de pied et j'ai passé si près de Rogers que je lui ai froissé la cuisse. Nous étions devant, mais ils nous suivaient de près. J'entendais dans mon dos le galop et la respiration régulière du cheval de Rogers. N'importe, je menais la course ; il n'y avait plus à dire, un lot de 30 chevaux me suis est visible dans les magassins, (lattes et bouchons).

S'adresser chez Coulon-Cavérier, 8, rue du Moulin. 14969

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

ANNONCES LÉGALES

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

Extrait littéral du testament de M^{lle} Ernestine-Bibiane BULTEAU, propriétaire, ayant demeuré à Roubaix, et en dernier lieu à Sweveghem (Belgique), on elle est décédée le 15 mars 1887, publié conformément à l'article 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831.

Ledit testament reçu par M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, le 23 janvier 1893, enregistré le 19 mars 1893.

« Le léguaux aux Petites sœurs des Pauvres, la nue-propiété de ma maison, rue Pavée, pour son usage, à la condition qu'elle sera affectée à l'usage de la M^{lle} Augustine et L'ANNEAU, fille de confiance, demeurant avec moi ».

Les héritiers légaux de M^{lle} BULTEAU, qui croient avoir à faire opposition à l'exécution de ce legs, devront s'adresser à Monsieur le Préfet du Nord.

14932d

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

ANNONCES LÉGALES

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

Extrait littéral du testament de M^{lle} Ernestine-Bibiane BULTEAU, propriétaire, ayant demeuré à Roubaix, et en dernier lieu à Sweveghem (Belgique), on elle est décédée le 15 mars 1887, publié conformément à l'article 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831.

Ledit testament reçu par M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, le 23 janvier 1893, enregistré le 19 mars 1893.

« Le léguaux aux Petites sœurs des Pauvres, la nue-propiété de ma maison, rue Pavée, pour son usage, à la condition qu'elle sera affectée à l'usage de la M^{lle} Augustine et L'ANNEAU, fille de confiance, demeurant avec moi ».

Les héritiers légaux de M^{lle} BULTEAU, qui croient avoir à faire opposition à l'exécution de ce legs, devront s'adresser à Monsieur le Préfet du Nord.

14932d

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

ANNONCES LÉGALES

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

Extrait littéral du testament de M^{lle} Ernestine-Bibiane BULTEAU, propriétaire, ayant demeuré à Roubaix, et en dernier lieu à Sweveghem (Belgique), on elle est décédée le 15 mars 1887, publié conformément à l'article 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831.

Ledit testament reçu par M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, le 23 janvier 1893, enregistré le 19 mars 1893.

« Le léguaux aux Petites sœurs des Pauvres, la nue-propiété de ma maison, rue Pavée, pour son usage, à la condition qu'elle sera affectée à l'usage de la M^{lle} Augustine et L'ANNEAU, fille de confiance, demeurant avec moi ».

Les héritiers légaux de M^{lle} BULTEAU, qui croient avoir à faire opposition à l'exécution de ce legs, devront s'adresser à Monsieur le Préfet du Nord.

14932d

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

ANNONCES LÉGALES

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

Extrait littéral du testament de M^{lle} Ernestine-Bibiane BULTEAU, propriétaire, ayant demeuré à Roubaix, et en dernier lieu à Sweveghem (Belgique), on elle est décédée le 15 mars 1887, publié conformément à l'article 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831.

Ledit testament reçu par M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, le 23 janvier 1893, enregistré le 19 mars 1893.

« Le léguaux aux Petites sœurs des Pauvres, la nue-propiété de ma maison, rue Pavée, pour son usage, à la condition qu'elle sera affectée à l'usage de la M^{lle} Augustine et L'ANNEAU, fille de confiance, demeurant avec moi ».

Les héritiers légaux de M^{lle} BULTEAU, qui croient avoir à faire opposition à l'exécution de ce legs, devront s'adresser à Monsieur le Préfet du Nord.

14932d

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

ANNONCES LÉGALES

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

Extrait littéral du testament de M^{lle} Ernestine-Bibiane BULTEAU, propriétaire, ayant demeuré à Roubaix, et en dernier lieu à Sweveghem (Belgique), on elle est décédée le 15 mars 1887, publié conformément à l'article 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831.

Ledit testament reçu par M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, le 23 janvier 1893, enregistré le 19 mars 1893.

« Le léguaux aux Petites sœurs des Pauvres, la nue-propiété de ma maison, rue Pavée, pour son usage, à la condition qu'elle sera affectée à l'usage de la M^{lle} Augustine et L'ANNEAU, fille de confiance, demeurant avec moi ».

Les héritiers légaux de M^{lle} BULTEAU, qui croient avoir à faire opposition à l'exécution de ce legs, devront s'adresser à Monsieur le Préfet du Nord.

14932d

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

ANNONCES LÉGALES

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

Extrait littéral du testament de M^{lle} Ernestine-Bibiane BULTEAU, propriétaire, ayant demeuré à Roubaix, et en dernier lieu à Sweveghem (Belgique), on elle est décédée le 15 mars 1887, publié conformément à l'article 3 de l'ordonnance du 14 janvier 1831.

Ledit testament reçu par M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, le 23 janvier 1893, enregistré le 19 mars 1893.

« Le léguaux aux Petites sœurs des Pauvres, la nue-propiété de ma maison, rue Pavée, pour son usage, à la condition qu'elle sera affectée à l'usage de la M^{lle} Augustine et L'ANNEAU, fille de confiance, demeurant avec moi ».

Les héritiers légaux de M^{lle} BULTEAU, qui croient avoir à faire opposition à l'exécution de ce legs, devront s'adresser à Monsieur le Préfet du Nord.

14932d

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

TERRAIN

d'une contenance de 8,756 mètres carrés, rue de la Gare, rue Voltaire, rue de Wasquehal et place Brulois, divisé en 30 lots.

A VENDRE

pour en jouir de suite

Le lundi 4 juillet 1887, 2 heures après-midi, M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera, en son étude, à l'adjudication par lots desdits biens.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DUCHANGE, 14934

Etudes de M^e Florian GENNEVOISE et de M^e DESMAZIERES, avoués à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, que les requêtes, poursuites et diligences de :

1^{er} M. François-Joseph Caucheteur ;

2^{es} M. Rodolphe Caucheteur ;

3^{es} M. Antoine Caucheteur ;

Tous trois peintres, demeurant à Croix, co-intéressés,

ayant pour avoué M^e Florian GENNEVOISE, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

En présence ou en absence d'interdits existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père,

ont pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur de Irma, Angèle et Françoise Caucheteur, tous trois enfants mineurs issus de la succession de M. François-Joseph Caucheteur, avec la dame Appoline Duhem, son épouse décédée, remplissant dans l'instance les fonctions de tuteur, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père.

Ayant pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur ad hoc desdits mineurs Caucheteur.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Lille, le 12 mars 1887, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le mercredi 15 juillet 1887, à onze heures précises du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, seant au Palais-de-Justice, à la adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

TERRAIN

d'une contenance de 8,756 mètres carrés, rue de la Gare, rue Voltaire, rue de Wasquehal et place Brulois, divisé en 30 lots.

A VENDRE

pour en jouir de suite

Le lundi 4 juillet 1887, 2 heures après-midi, M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera, en son étude, à l'adjudication par lots desdits biens.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DUCHANGE, 14934

Etudes de M^e Florian GENNEVOISE et de M^e DESMAZIERES, avoués à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, que les requêtes, poursuites et diligences de :

1^{er} M. François-Joseph Caucheteur ;

2^{es} M. Rodolphe Caucheteur ;

3^{es} M. Antoine Caucheteur ;

Tous trois peintres, demeurant à Croix, co-intéressés,

ayant pour avoué M^e Florian GENNEVOISE, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

En présence ou en absence d'interdits existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père,

ont pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur de Irma, Angèle et Françoise Caucheteur, tous trois enfants mineurs issus de la succession de M. François-Joseph Caucheteur, avec la dame Appoline Duhem, son épouse décédée, remplissant dans l'instance les fonctions de tuteur, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père.

Ayant pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur ad hoc desdits mineurs Caucheteur.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Lille, le 12 mars 1887, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le mercredi 15 juillet 1887, à onze heures précises du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, seant au Palais-de-Justice, à la adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

TERRAIN

d'une contenance de 8,756 mètres carrés, rue de la Gare, rue Voltaire, rue de Wasquehal et place Brulois, divisé en 30 lots.

A VENDRE

pour en jouir de suite

Le lundi 4 juillet 1887, 2 heures après-midi, M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera, en son étude, à l'adjudication par lots desdits biens.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DUCHANGE, 14934

Etudes de M^e Florian GENNEVOISE et de M^e DESMAZIERES, avoués à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, que les requêtes, poursuites et diligences de :

1^{er} M. François-Joseph Caucheteur ;

2^{es} M. Rodolphe Caucheteur ;

3^{es} M. Antoine Caucheteur ;

Tous trois peintres, demeurant à Croix, co-intéressés,

ayant pour avoué M^e Florian GENNEVOISE, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

En présence ou en absence d'interdits existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père,

ont pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur de Irma, Angèle et Françoise Caucheteur, tous trois enfants mineurs issus de la succession de M. François-Joseph Caucheteur, avec la dame Appoline Duhem, son épouse décédée, remplissant dans l'instance les fonctions de tuteur, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père.

Ayant pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur ad hoc desdits mineurs Caucheteur.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Lille, le 12 mars 1887, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le mercredi 15 juillet 1887, à onze heures précises du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, seant au Palais-de-Justice, à la adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

TERRAIN

d'une contenance de 8,756 mètres carrés, rue de la Gare, rue Voltaire, rue de Wasquehal et place Brulois, divisé en 30 lots.

A VENDRE

pour en jouir de suite

Le lundi 4 juillet 1887, 2 heures après-midi, M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera, en son étude, à l'adjudication par lots desdits biens.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DUCHANGE, 14934

Etudes de M^e Florian GENNEVOISE et de M^e DESMAZIERES, avoués à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, que les requêtes, poursuites et diligences de :

1^{er} M. François-Joseph Caucheteur ;

2^{es} M. Rodolphe Caucheteur ;

3^{es} M. Antoine Caucheteur ;

Tous trois peintres, demeurant à Croix, co-intéressés,

ayant pour avoué M^e Florian GENNEVOISE, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

En présence ou en absence d'interdits existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père,

ont pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur de Irma, Angèle et Françoise Caucheteur, tous trois enfants mineurs issus de la succession de M. François-Joseph Caucheteur, avec la dame Appoline Duhem, son épouse décédée, remplissant dans l'instance les fonctions de tuteur, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père.

Ayant pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur ad hoc desdits mineurs Caucheteur.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Lille, le 12 mars 1887, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le mercredi 15 juillet 1887, à onze heures précises du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, seant au Palais-de-Justice, à la adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

TERRAIN

d'une contenance de 8,756 mètres carrés, rue de la Gare, rue Voltaire, rue de Wasquehal et place Brulois, divisé en 30 lots.

A VENDRE

pour en jouir de suite

Le lundi 4 juillet 1887, 2 heures après-midi, M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera, en son étude, à l'adjudication par lots desdits biens.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DUCHANGE, 14934

Etudes de M^e Florian GENNEVOISE et de M^e DESMAZIERES, avoués à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, que les requêtes, poursuites et diligences de :

1^{er} M. François-Joseph Caucheteur ;

2^{es} M. Rodolphe Caucheteur ;

3^{es} M. Antoine Caucheteur ;

Tous trois peintres, demeurant à Croix, co-intéressés,

ayant pour avoué M^e Florian GENNEVOISE, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

En présence ou en absence d'interdits existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père,

ont pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur de Irma, Angèle et Françoise Caucheteur, tous trois enfants mineurs issus de la succession de M. François-Joseph Caucheteur, avec la dame Appoline Duhem, son épouse décédée, remplissant dans l'instance les fonctions de tuteur, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père.

Ayant pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur ad hoc desdits mineurs Caucheteur.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Lille, le 12 mars 1887, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le mercredi 15 juillet 1887, à onze heures précises du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, seant au Palais-de-Justice, à la adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

TERRAIN

d'une contenance de 8,756 mètres carrés, rue de la Gare, rue Voltaire, rue de Wasquehal et place Brulois, divisé en 30 lots.

A VENDRE

pour en jouir de suite

Le lundi 4 juillet 1887, 2 heures après-midi, M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera, en son étude, à l'adjudication par lots desdits biens.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DUCHANGE, 14934

Etudes de M^e Florian GENNEVOISE et de M^e DESMAZIERES, avoués à Lille.

Département du Nord. — Arrondissement de Lille.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, que les requêtes, poursuites et diligences de :

1^{er} M. François-Joseph Caucheteur ;

2^{es} M. Rodolphe Caucheteur ;

3^{es} M. Antoine Caucheteur ;

Tous trois peintres, demeurant à Croix, co-intéressés,

ayant pour avoué M^e Florian GENNEVOISE, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

En présence ou en absence d'interdits existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père,

ont pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur de Irma, Angèle et Françoise Caucheteur, tous trois enfants mineurs issus de la succession de M. François-Joseph Caucheteur, avec la dame Appoline Duhem, son épouse décédée, remplissant dans l'instance les fonctions de tuteur, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ledits mineurs et M^e François-Joseph Caucheteur, leur père.

Ayant pour avoué M^e DESMAZIERES, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Gielée, 35.

2^{es} François Belbeug, marchand épicer, demeurant à Tournai (Belgique), rue de la Gorderie.

En sa qualité de subrogé tuteur ad hoc desdits mineurs Caucheteur.

Et en conformité d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Lille, le 12 mars 1887, enregistré et signifié.

Il sera procédé, le mercredi 15 juillet 1887, à onze heures précises du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, seant au Palais-de-Justice, à la adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

MAISON

à usage de marchands

A VENDRE

par suite de licitation entre majeurs et mineurs

L'adjudication aura lieu le mercredi 15 juin 1887, onze heures précises du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lille, seant au Palais-de-Justice, à Lille.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, que les requ